



Mise en état en première instance

Par **Hoctober1016**, le **22/06/2024** à **12:01**

Bonjour,

Dans une procédure en première instance dans laquelle je suis la partie défenderesse, un bulletin de procédure a fixé le calendrier des opérations de mise en état comme suit :

« dépôt des conclusions en défense avant ...une certaine date
dépôt des conclusions en demande avant ...une certains date (+ 2 mois)
réplique défense avant une certaine date ... (+ 1 mois)
pour clôture ».

Dans le cas présent il n'y a eu aucune réplique en défense, le défendeur s'en rapportant à ses dernières conclusions. Un nouveau calendrier a toutefois été prévu en fixant à un mois supplémentaire le dépôt des conclusions en défense, puis à 3 mois supplémentaires la réplique éventuelle du demandeur, puis la clôture .

Quelle est la partie devant être la dernière à conclure lors des audiences de mise en état avant la clôture (je comprends que c'est le défendeur – sauf s'il s'en rapporte à ses dernières écritures- et non le demandeur) ? Qu'en est-il , quel est la règle ou l'usage ?

Je voudrais aussi savoir :

- si ce calendrier des opérations de mise en état peut être modifié, notamment en avançant les échéances pour le défendeur, ou pour le demandeur
- si la réplique prévue en défense est obligatoire ou facultative
- si le magistrat de la mise en état peut exiger la réplique pour procéder à la clôture
- si le demandeur peut exiger une nouvelle réplique quand le défendeur se contente de sa première réponse. Merci pour explications.

Par **Visiteur**, le **23/06/2024** à **08:11**

Bonjour

Vu la spécificité de vos diverses questions, je pense que cela dépasse les capacités d'un forum d'entraide juridique.

Par **Hoctober1016**, le **23/06/2024** à **11:40**

En résumé , la question est la suivante :

Quelle est la partie devant être la dernière à conclure lors des audiences de mise en état avant la clôture (je comprends que c'est le défendeur – sauf s'il s'en rapporte à ses dernières écritures- et non le demandeur) ? Qu'en est-il , quel est la règle ou l'usage ?